



DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Programme conforme à l'arrêté du 1er septembre 2025 et aux articles R. 612-26 et R. 612-33 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées
NOR : INTD2517360A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/9/1/INTD2517360A/jo/texte>
[JORF n°0207 du 6 septembre 2025](#)

Texte n° 11

Totalisant 244h minimum.

ANNEXE I

FORMATION DES EXPLOITANTS INDIVIDUELS, DES DIRIGEANTS, DES GÉRANTS ET DES ASSOCIÉS DES PERSONNES MORALES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ PRIVÉE DE SÉCURITÉ MENTIONNÉE À L'ARTICLE L. 611-1 DU [CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE](#)

Pour l'obtention de l'agrément des exploitants individuels et des dirigeants et gérants de personnes morales mentionné à l'article L. 612-6 susvisé, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit :

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE minimale	Réalisable à distance
Modules juridiques	Droit du travail	Maîtriser les connaissances relatives au contrat de travail	Connaître les règles d'embauchage et de rupture du contrat de travail.	8 heures	OUI
			Connaître les conditions de conclusion du contrat de travail.	4 heures	OUI
		Connaître la réglementation	Connaître les infractions en	4 heures	OUI

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385 - NDA 52720250572

		pénale en droit du travail	matière du droit du travail.		
		Connaître la réglementation applicable aux conditions de travail	Connaître la réglementation des conditions de travail.	4 heures	OUI
			Connaître les règles de représentation du personnel.	4 heures	OUI
			Connaître la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.	4 heures	OUI
			Connaître les acteurs institutionnels.	4 heures	OUI
		Connaître les rapports collectifs du travail	Connaître la réglementation applicable aux rapports collectifs du travail et la responsabilité du chef d'entreprise.	4 heures	OUI
		Analyser des cas	Rupture du contrat et accident du travail notamment.	4 heures	OUI
	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	Maîtriser : - le contexte et la logique du livre VI ; - l'architecture d'ensemble ; - les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude	12 heures	OUI

			<ul style="list-style-type: none"> professionnelle) ; - le principe d'exercice exclusif ; - le principe de neutralité ; - la détention et usage des armes ; - le port des uniformes et insignes ; - les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ; - les spécificités des services internes ; - le régime de la carte professionnelle et les téléservices ; - les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions. 		
		<p>Connaître les dispositions utiles du code pénal</p>	<p>Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ; - la non-assistance à personne en danger ; - l'omission 	12 heures	OUI

			<p>d'empêcher un crime ou un délit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'usurpation de fonctions ; - l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ; - l'appropriation frauduleuse ; - le fonctionnement des juridictions pénales. 		
		<p>Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques</p>	<p>Connaître la législation relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la vie privée ; - au respect du droit de propriété ; - aux juridictions civiles ; - à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). 	4 heures	OUI
		<p>Maîtriser les aspects législatifs et juridiques intéressant la sécurité privée</p>	<p>Rapport de la sécurité privée et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la réglementation des services à la personne ; - de la réglementation des installations classées et des habilitations nécessaires à leur accès. 	4 heures	OUI
		<p>Respecter la</p>	<p>Respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secret professionnel ; 	4 heures	OUI

		déontologie professionnelle	- les principes déontologiques ; Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques qui y sont associées.		
		Maîtriser l'environnement institutionnel	Connaître le rôle : - du ministère de l'intérieur ; - du directeur des entreprises et partenariats de sécurité et des armes ; - du préfet ; - du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).	4 heures	OUI
		Maîtriser la réglementation relative à l'acquisition, la détention, l'importation, le transport et la conservation des armes	Connaître : - les différentes catégories d'armes et autorisations administratives nécessaires pour mettre à disposition des agents privés de sécurité les armes mentionnées à l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure ; - les conditions et modalités d'acquisition, de détention, d'importation, de transports et de conservation des armes autorisées (notamment nombre d'armes et de	4 heures	OUI

			munitions autorisées, conditions de traçabilité des armes).		
Connaissances stratégiques	Connaître le positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité	Rôle des forces de sécurité publique d'État	Maîtriser : - le schéma de la chaîne pénale complète (justice, pénitentiaire) ; - les grandes missions (sécurité générale, investigation, maintien de l'ordre, renseignement) ; - les autres domaines de la sécurité : défense, douanes ; - l'organisation des forces de sécurité publique (police et gendarmerie nationales) ; - les compétences territoriales en matière de sécurité ; - personnels (statuts, corps et grades).	8 heures	NON
		Connaître le rôle de la police municipale	Savoir quelles sont : - les compétences de la police municipale ; - les relations entre les collectivités territoriales, la police municipale et la sécurité privée.	4 heures	NON
		Connaissance des	Maîtriser : - les divers outils statistiques ;	4 heures	NON

		phénomènes criminels	- l'évolution de la délinquance ; - les incivilités.		
		Organisation du secteur de la sécurité privée	Connaître : - l'histoire de la sécurité privée ; - quels sont les personnels concourant à la sécurité privée (effectifs, évolution) ; - la place des entreprises de sécurité privée (nombre, répartition, caractéristiques) ; - les clients de la sécurité privée (caractéristiques, évolution).	4 heures	NON
		Spécificités par branche	Maîtriser la répartition entre : - surveillance humaine (gardiennage et entreprises exerçant avec l'usage de chiens) ; - sûreté aéroportuaire ; - protection physique des personnes ; - télésurveillance ; - transport de fonds ; - agence de recherches privées (uniquement à titre d'information).	4 heures	NON

		Informations relatives aux métiers de la sécurité incendie	Connaître : - la réglementation sécurité incendie relative aux immeubles de grande hauteur (IGH) et établissements recevant du public (ERP) ; - les qualifications de sécurité incendie et secours à personnes (SSIAP1,2 et 3).	4 heures	NON
		Formation universitaire et professionnelle en matière de sécurité	Distinguer : - la formation scolaire et universitaire ; - la formation professionnelle (certificat de qualification professionnelle, titres) ; - les centres de formation, formation professionnelle continue.	4 heures	NON
		Évolution et prospective de la sécurité privée	Identifier : - les charges indues ; - les nouveaux secteurs à envisager ; - les évolutions de la sécurité des entreprises, demande sociale de sécurité.	4 heures	NON
		Environnement	Connaître : - la sécurité privée	4 heures	NON

		européen et international	dans les autres pays européens ; - la directive services ; - la directive en matière de transport de fonds transfrontaliers ; - l'environnement international.		
Connaissances pratiques	Équipements et techniques en matière de sécurité privée	Connaître les consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Connaître les équipements de communication interne fixes, mobiles et embarqués	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Équipements de protection individuelle	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques	2 heures	NON

			attendues ou potentielles.		
		Rondes de surveillance et systèmes de contrôle de rondes	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Équipements de protection mécanique (périphérique et périmétrique)	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Équipements de protection électronique (périphérique, périmétrique et volumétrique) et systèmes d'alarmes.	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Systèmes de contrôle d'accès	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ;	2 heures	NON

			- les évolutions technologiques attendues ou potentielles.		
		Systèmes de vidéosurveillance et de télésurveillance et l'intervention sur alarme	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Équipements de sécurité incendie	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
		Évacuations	Gérer : - l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; - le corpus juridique associé ; - les évolutions technologiques attendues ou potentielles.	2 heures	NON
Gestion administrative et financière	Management de l'entreprise et des moyens	Connaître les modalités de	Maîtriser les processus de création d'une entreprise en	6 heures	OUI

		création d'entreprise.	général et d'une entreprise de sécurité en particulier.		
		Connaître les modalités de reprise et rachat d'entreprise	Savoir : - le droit applicable en la matière ; - les obligations en matière de succession ; - les obligations pour le repreneur ; - les spécificités liées au domaine de la sécurité privée.	6 heures	OUI
		Connaître les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien le projet	Maîtriser : - la connaissance du marché ; - l'étude concurrentielle ; - le business plan initial et les stratégies de développement.	6 heures	OUI
		Analyser les risques	Savoir : - analyser des risques locaux de l'entreprise (bail, domiciliation, risques afférents, avec chiens, véhicules) ; - analyser le risque image, de réputation (l'image de la sécurité privée en France).	6 heures	OUI

		<p>Étudier la stratégie commerciale et marketing</p>	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de publicité autorisée ; - les moyens de recherche de clients (droit en la matière) ; - l'évolution du secteur de la sécurité privée selon la conjoncture économique. 	6 heures	OUI
		<p>Examiner les approches juridiques</p>	<p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les formes juridiques des sociétés et conséquences afférentes ; - les statuts fiscal et social des dirigeants ; - les normes et certifications existantes. 	6 heures	OUI
		<p>Examiner les approches financières</p>	<p>Gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la comptabilité d'entreprise ; - comprendre les termes et mécanismes financiers. 	6 heures	OUI
		<p>Etudier le seuil de rentabilité</p>	<p>Maîtriser les concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fonds propres ; - de moyens nécessaires pour démarrer l'activité. 	6 heures	OUI

		Connaître les aides et prévoyance	Gérer et anticiper les moyens : - d'aides ; - de financement ; - de négociation de prêt ; - d'assurance.	6 heures	OUI
		Maîtriser la communication d'entreprise	Gérer la communication interne et externe et la communication de crise.	6 heures	OUI
Connaissances des marchés	Capacité à répondre à un appel d'offres	Connaissance des donneurs d'ordre publics - droit des contrats administratifs	Connaître : - les différents donneurs d'ordre publics (ministères, préfectures, collectivités territoriales...); - les marchés spécifiques et risques associés.	5 heures	OUI
		Connaissance des donneurs d'ordre privé - droit des contrats privés	Connaître : - les variétés des entreprises et clients privés ; - les services internes de sécurité privée et services incendie ; - les marchés spécifiques et risques associés.	5 heures	OUI
		Trouver un appel d'offres	Mener des actions de : - veille ;	5 heures	OUI

			- dématérialisation des appels d'offres.		
		Analyser (d'un point de vue théorique) un appel d'offres	Maîtriser : - la décomposition d'un prix horaire ; - la décomposition du prix d'une prestation/ marges.	5 heures	OUI
		Réceptionner et répondre (d'un point de vue pratique) à un appel d'offres	Savoir : - analyser les besoins ; - conseiller et savoir dire non au client ; - présenter et défendre son offre.	5 heures	NON
		Savoir gérer la relation clientèle	Maîtriser : - le suivi du contrat ; - le processus de sous-traitance ; - les droits du client et donneur d'ordre ; - les avenants au contrat.	5 heures	OUI
		Gérer la rupture de contrat	Gérer : - les cas de rupture ; - les conséquences de la rupture, et notamment ses aspects juridiques.	5 heures	OUI
		Gestion de projet	Par une étude de cas et mise en situation.	5 heures	NON

Totalisant 244h minimum.